

Sociétés mutualistes qui peuvent offrir des assurances maladies au sens de la branche 2 de l'annexe 1 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance et le cas échéant, une couverture, à titre complémentaire, des risques qui appartiennent à l'assistance telle que visée dans la branche 18 de l'annexe 1 de la même loi.

Liste publiée en application des articles 31 et 303, §3, de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance.

01/10/2017

- VERZEKERINGEN CM-VLAANDEREN (150/01)
Chaussée de Haecht 579
1031 BRUXELLES
Numéro BCE : 0851 601 503
- MC ASSURE (150/02)
Chaussée de Haecht 579, BP 40
1031 BRUXELLES
Numéro BCE : 0834 322 140
- HOSPIPLUS (250/01)
Statieplein 12
9300 AALST
Numéro BCE : 0471 458 404
- NEUTRA (250/02)
Rue de Joie 5
4000 LIEGE
Numéro BCE : 0472 020 311
- SOCIALE HOSPITALISATIEVERZEKERINGEN (SOHO) (350/01)
Rue Saint-Jean 32-38
1000 BRUXELLES
Numéro BCE : 0839 743 450
- SOLIDARIS ASSURANCES (350/02)
Rue Saint-Jean 32-38
1000 BRUXELLES
Numéro BCE : 0838 585 487
- SOCIETE MUTUALISTE D'ASSURANCES DU BRABANT (350/03)
Rue du Midi 111
1000 BRUXELLES
Numéro BCE : 0838 221 243
- HOSPITAAL-PLUS (450/01)
Rue de Livourne, 25
1050 BRUXELLES
Numéro BCE : 0471 459 194
- MLOZ INSURANCE (750/01)
Route de Lennik 788
1070 BRUXELLES
Numéro BCE : 0422 189 629